

ENGAGEMENT ESG D'AFEPASA

1. Introduction

AFEPASA GLOBAL SAU est une entreprise familiale spécialisée dans les solutions de biocontrôle, de nutrition végétale et de biostimulation, avec plus de 130 ans d'expérience dans la fabrication, l'enregistrement et la commercialisation de produits écologiques et de solutions destinées à l'agriculture.

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie de l'organisation, qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son modèle de gestion et dans ses activités quotidiennes.

AFEPASA considère la durabilité comme un engagement transversal qui doit se refléter dans sa manière de gérer l'entreprise, d'interagir avec les personnes et les parties prenantes, de développer des produits et d'exercer ses activités de manière responsable.

2. Bonne gouvernance et éthique des affaires

AFEPASA dispose d'un modèle de gestion fondé sur les principes d'intégrité, de transparence, de conformité réglementaire et d'amélioration continue.

Cet engagement s'appuie sur :

- Un Système Intégré de Gestion (SIG) ;
- Un système de compliance soutenu par un accompagnement externe spécialisé ;
- L'existence d'une personne responsable du système de compliance ;
- Un Code Éthique et des documents internes qui développent les principes de conduite de l'organisation ;
- Un canal éthique accessible pour le signalement confidentiel d'éventuelles irrégularités.

AFEPASA promeut une culture d'entreprise fondée sur la responsabilité, la conduite intègre, la prévention des risques de conformité et le respect de la légalité.

3. Personnes, droits humains et pratiques de travail responsables

AFEPASA exerce ses activités dans le respect des droits humains et promeut des pratiques de travail responsables dans l'ensemble de l'organisation.

Ses engagements comprennent notamment :

- Garantir un environnement de travail sûr, sain et respectueux ;
- Favoriser l'égalité des chances, la non-discrimination et l'inclusion ;
- Encourager la formation, le développement professionnel et le bien-être du personnel ;
- Promouvoir un environnement de travail fondé sur la collaboration, la dignité et le respect ;
- Rejeter expressément toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation ou de traite des êtres humains.

AFEPASA reconnaît et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective, conformément à la législation applicable. L'organisation favorise également la consultation, la participation et le dialogue avec les travailleurs et leurs représentants, en encourageant une communication interne transparente et un environnement de travail fondé sur la collaboration et le respect mutuel.

AFEPASA met également en œuvre des mesures de contrôle, de vérification et de suivi dans ses processus d'intégration, de formation et de supervision interne, et promeut ces mêmes principes dans ses relations avec les fournisseurs, les sous-traitants et les autres tiers de sa chaîne d'approvisionnement.

4. Environnement

AFEPASA exerce ses activités avec un engagement ferme en faveur de la protection de l'environnement, de la prévention de la pollution et de l'utilisation efficace des ressources.

Principaux axes d'action :

- **Économie circulaire** : valorisation du soufre issu de processus de récupération de déchets industriels et de sous-produits générés dans d'autres secteurs ;
- **Efficacité des ressources** : optimisation de la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières ;
- **Contrôle environnemental** : suivi des émissions, des déchets et des impacts environnementaux ;
- **Gestion responsable des déchets** : collaboration avec des gestionnaires agréés et promotion de la valorisation ;
- **Action climatique** : réduction progressive de l'empreinte environnementale et amélioration de la performance énergétique.

Ces actions sont intégrées au système de management environnemental de l'organisation et font l'objet de révisions périodiques dans le cadre du SIG.

5. Chaîne d'approvisionnement et achats durables

AFEPASA intègre des critères de durabilité dans ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants, en promouvant une chaîne d'approvisionnement responsable.

Dans ce domaine, l'organisation encourage :

- L'évaluation de la performance des fournisseurs ;
- L'intégration de critères environnementaux, sociaux et éthiques dans leur qualification et leur suivi ;
- La promotion de pratiques responsables en matière de sécurité, de droits humains et d'environnement ;
- La collaboration avec des fournisseurs qui partagent des principes de durabilité et d'amélioration continue.

Cet engagement s'appuie sur la documentation et les procédures internes applicables aux fournisseurs, ainsi que sur les mécanismes d'évaluation et de suivi mis en place par l'organisation.

6. Innovation, connaissance et environnement local

AFEPASA considère l'innovation comme un axe stratégique pour améliorer sa compétitivité, promouvoir des solutions plus durables et générer de la valeur à long terme. L'organisation investit fortement dans la R&D&I, avec un budget approximatif de **1,2 M€**, une équipe spécialisée de **7 personnes** et une participation à des projets européens, nationaux et financés par le CDTI. AFEPASA bénéficie également de la reconnaissance **PME Innovante**, ce qui renforce son engagement en faveur du développement de solutions à forte valeur ajoutée pour le secteur agricole.

Cet engagement en faveur de l'innovation est complété par une volonté active de développer la connaissance et la collaboration. AFEPASA a promu des initiatives telles qu'un **doctorat industriel**, maintien des programmes de **stages** et participe à des **journées techniques et conférences**, favorisant ainsi le transfert de connaissances et les liens entre l'entreprise, la recherche et la formation. Une partie de l'équipe actuelle a rejoint l'organisation par ces voies, contribuant ainsi à l'attraction et à la fidélisation des talents.

AFEPASA entretient également un lien actif avec son environnement, en collaborant avec des entités du **secteur vitivinicole** et en soutenant des initiatives liées à des organisations dans lesquelles participent ses propres collaborateurs. L'organisation renforce ainsi son ancrage territorial, sectoriel et professionnel.

7. Alignement avec les principes internationaux

AFEPASA aligne son activité et son système de gestion sur des principes internationaux de durabilité, en intégrant dans ses politiques, procédures et systèmes de suivi des critères relatifs aux droits humains, aux conditions de travail responsables, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

AFEPASA s'appuie également sur l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), en donnant la priorité aux domaines dans lesquels son activité génère la contribution la plus significative.

En particulier, l'organisation identifie comme références stratégiques les **ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure)**, **12 (Consommation et production responsables)**, **13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)**, **16 (Paix, justice et institutions efficaces)** et **17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)**.

Cet alignement se reflète dans le développement de ses politiques internes, ses pratiques opérationnelles et ses mécanismes d'amélioration continue.

8. Suivi et amélioration continue

AFEPASA œuvre en permanence à l'amélioration de son système de gestion ESG par :

- Le suivi des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- La révision périodique de ses systèmes et procédures ;
- L'évaluation des risques et des opportunités ;
- La mise en œuvre d'actions d'amélioration ;
- La revue des résultats dans le cadre du Système Intégré de Gestion.

Cette approche permet d'évoluer vers un modèle d'entreprise toujours plus responsable, transparent et durable, en renforçant l'engagement d'AFEPASA à créer de la valeur économique, sociale et environnementale sur le long terme.



Manel Montaña
Directeur général

